



## ARGUMENTAIRE DE LA JOURNEE DES SESSAD DU 18.11.2022

Le décret n° 2017-982 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux (...) devait amener une « *déflagration tout en FINESS* » de nos services « à domicile ». Leur devenir ne pouvait être qu'une ré-intégration de leurs prestations « à domicile » et « en milieu de vie ordinaire » au sein de dispositifs intégrés. Quelques mois plus tard, il a semblé que les SESSAD devaient perdurer et plus encore se développer et participer activement à la transformation de l'offre médico-sociale, eu égard à leur expérience largement éprouvée dans les logiques d'inclusion.

Depuis lors, de nombreuses formes d'organisation ont été instituées. Ainsi, sont apparus les Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE), les Unités d'Enseignement Externalisées (UEE), les Dispositifs ITEP (DITEP), les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL), les Equipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation (EMAS), les Plateformes de Coordination et d'Orientation (PCO)...

S'il est parfois difficile de s'y retrouver dans cet empilement de nouvelles propositions médico-sociales, il est constant d'entendre que par leurs interventions, les professionnels des SESSAD et des Dispositifs de Prestations en Milieu Ordinaire continuent à être de puissants assembleurs de dispositifs de droit commun. Qu'ont-ils à nous dire de leur compréhension de cette évolution ? Pensent-ils pouvoir y contribuer ? Pour quelles visées ?

Les professionnels des SESSAD et des Dispositifs de Prestations en Milieu Ordinaire continuent également à être des faiseurs de projets personnalisés, des facilitateurs de parcours de vie, s'appuyant sur une dimension d'interdisciplinarité assumée. Qu'ont-ils à nous dire les personnes accompagnées, leurs parents, de leur compréhension de ce monde médico-social ? Pensent-ils être associés, écoutés, consultés, accompagnés dans cette mutation qui impacte leur projet de vie familiale ?

Les pouvoirs publics semblent parfois vouloir opposer les anciennes institutions à ces nouveaux dispositifs innovants. Qu'ont-ils à nous dire de la place des SESSAD et des Dispositifs de Prestations en Milieu Ordinaire dans la transformation attendue de l'offre médico-sociale ?

Toutes ces questions nous incitent à vous inviter à participer à notre temps annuel de rencontre pour :

- Ecouter des professionnels œuvrant dans toutes ces nouvelles formes d'organisation et entendre leurs retours d'expériences de terrain ;
- Ecouter les familles : parents et enfants ;
- Tenter de comprendre ce que les pouvoirs publics attendent de nos services.

Différentes interventions viendront rythmer cette journée dont la programmation et l'organisation seront conjointement élaborées par notre Association et le cabinet BFA-POM. Ainsi, nous vous proposons d'ores et déjà de réserver la date du **vendredi 18 novembre 2022** pour venir participer à ce temps de réflexions et d'échanges. Si le lieu est acquis (CARCASSONNE), la programmation définitive vous sera communiquée à la mi-octobre.

Le président,  
Fabien ROGER